



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

CONSEIL

NATIONAL

Réunion du 4 mars 2023

Cette réunion s'est tenue à Marseille le samedi 4 mars 2023.

*Etaient présents : Mmes BAJOLLET, CARLIER, Sandrine NOEL, VEROLA, VIGUIE
MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, ROBERT, SCHMITT,
STEPHANT, VAISSIERE et THEARD*

Mmes et MM. Les Président(e)s des Comités Régionaux

*Y participaient : M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier
M. RODRIGUEZ Directeur Technique National Adjoint*

*Excusés : Mme Mireille NOEL
M. Joseph CANTARELLI
M. Patrick GRIGNON
M. Michel POGGI
M. Patrice MARZAT – CR PDLL*

Accueil du Président

I. Point financier (Jean-Marie MARAUX) :

Je débute par une bonne nouvelle avec le nombre de licenciés à la date du 28 février : 249234. Je suis rassuré par rapport à nos prévisions budgétaires puisque nous avons acté avec la commission des finances une recette de licences sur une base de 275000 licenciés. Logiquement, nous devrions atteindre ce nombre, vu ces chiffres au 28 février.

Les autres données 5527 clubs 3321 mutations externes et 18734 mutations internes.

Pour la partie financière, sur le compte de résultat 2023, nous avons procédé au règlement des Dépenses de fonctionnement de décembre, Janvier et février avec pour principale dépense l'organisation du congrès d'EVIAN. Notons que le budget alloué a été bien respecté notamment le prix de l'hébergement qui a été inférieur aux précédents congrès. Nous avons également procédé à une régularisation sur 2022 de l'aide aux régions possédant un centre d'entraînement régional. Courant Mars, nous réglerons également aux régions possédant un CTFR une régularisation sur 2022 et le premier versement 2023 en fonction des conventions revues par la DTN.

Pour la partie recettes, nous allons procéder à l'appel au versement de l'acompte sur les licences 2023 pour nos comité, acompte à régler avant le 31 mars 2023.

Je vous informe que notre Président a été contacté par Mr LEBRETON, le nouveau président du CD 69, un comité qui connaît des problèmes financiers sur les comptes 2022 et avant. Nous avons tenu compte de la situation délicate du Comité et nous avons trouvé un accord de règlement par acompte pour le solde 2022 et l'acompte 2023 avec des virements mensuels de 16 000 € sur les mois de mars, avril, mai et juin et ensuite le solde de la fiche financière 2023 sera réglée en octobre et novembre 2023.

Comme annoncé au dernier congrès, nous procédons actuellement à des recherches de placements pour nos disponibilités financières, vu l'augmentation des taux.

Pour le Centre National de Chomeric, nous travaillons sur les possibilités de financement de l'emprunt pour le reste à charge. Nous avons contacté 4 banques, la BP AURA, le Crédit Mutuel, la Société Générale et le Crédit Agricole. Toutes les banques souhaitent que le projet soit actualisé puisque les estimations datent de 2019 et nous avons à prendre des décisions par rapport au projet initial.

Une information concernant la subvention ANS-PSF 2023 qui a été allouée à la FFPJP pour une somme de 270 500 €, somme à l'identique à 2022 (subvention allouée en tenant compte de la situation Covid). La date prévisionnelle d'ouverture de campagne est le jeudi 16 mars 2023 (le calendrier ANS 2023 nous contraint à avoir un mois d'avance par rapport aux autres années). Corentin a programmé une réunion de la commission ANS le mercredi 15 mars à 14 h 30, réunion où il nous donnera l'ensemble des

directives de l'ANS pour les demandes de nos clubs et comités.

Je termine par le suivi des tableaux de bord par la DTN, document que les comités départementaux et régionaux devaient tourner avant le 1 mars 2023. Corentin m'a remis la liste des comités non à jour et malheureusement l'amende votée au congrès d'Evian sera appliquée lors de la fiche financière 2023.

II. COMPTE- RENDU du CONSEIL des REGIONS

Relation entre le CODIR et le Conseil de Régions

Il est constaté que sur un certain nombre de points, la hiérarchie Fédération, Région, Département, club n'est toujours pas respectée. D'autre part, il est nécessaire de restaurer la confiance entre la Fédération et ses organes déconcentrés.

Véronique BAJOLLET, vice-présidente de la FFPJP, a été désignée par le Comité directeur pour faire la liaison entre le CODIR et les Régions.

Nous souhaitons que la Fédération soit plus à l'écoute des propositions faites par les présidentes et présidents de régions. Il est de plus en plus difficile aux Régions de faire appliquer des règlements qui sont en constante évolution.

Intervention de Philippe CHESNEAU (Handi pétanque)

Championnat de France en prévision : revoir le règlement pour mise en place éventuelle en 2025.

Problème d'effectif : Faire un recensement des licenciés dans les départements pour avoir une idée d'un effectif possible. Se rapprocher des fédérations spécialisées pour savoir comment faire. Pourquoi ne pas favoriser un soutien plus important aux championnats de France des Fédérations spécialisées plutôt que de faire un championnat de France Fédéral qui viendrait encore surcharger le calendrier actuel.

Championnat de France des jeunes

Mode de qualification, date, quotas : toutes les régions vont respecter le mode de qualification : département qui qualifie pour la Région puis le France.

Le quota de 64 équipes au championnat de France est acquis et la répartition par région est confirmée et définitive.

Certains présidents de région ne comprennent pas pourquoi la note d'octobre 2022 n'a pas été respectée. Le président apporte les explications nécessaires, en particulier les débats qui ont eu lieu au sein du Comité Directeur. Il est à noter qu'un travail permettant de connaître exactement la participation lors des championnats départementaux jeunes dans tous les départements. Ce travail servira de préalable au travail demandé à la commission jeunes en vue de proposer les futurs quotas. Peut-on connaître la date et le lieu du championnat de France 2024. Réponse de la commission des CDF : 2^{ème} week-end de juillet 2024.

Formation

Coût des différentes formations et examens (Arbitrage, tronc commun, BF) : d'un avis général les différentes formations coûtent trop chères et il y a lieu de voir comment réduire ce coût. Il serait peut-être bon de rappeler la répartition du montant de l'inscription.

Modification des statuts

Création d'un groupe de travail : Il est demandé une répartition égale entre le CODIR, les départements et les régions soit 3 ou 4 membres pour chacun dans le groupe de travail.

Pour les régions : Karine SCHMITT (Grand Est) - Marie CLAMENS (Occitanie) - Lucette COSTE (Paca) et Pascal CHIRAND (Aura).

Les Présidentes et Présidents de régions sont surpris d'apprendre que des membres des comités départementaux font partie du groupe de travail sans qu'ils aient été informés des personnes nommées.

Réponse du président fédéral : un appel à candidature a été fait lors du congrès fédéral et des personnes se sont portées volontaires, il me paraît évident que si nous faisons un appel à des volontaires pour travailler avec la fédération, après vérification, nous ne pouvons les écarter sans raison. Les commissions de travail au sein de la fédération ne sont pas des lieux de résolution ou d'expression de conflits locaux.

Formation des Graphiqueurs et délégués

Présentation d'un projet par Véronique BAJOLLET : mise en place en 2025 de graphiqueurs et délégués ayant suivi une formation.

Dans un premier temps, faire un état des lieux du nombre de graphiqueurs exerçant dans les comités à partir d'un questionnaire en prenant garde que cette formation n'écarte pas les bénévoles qui gèrent les concours dans leur club. Il est indispensable de concevoir une procédure simple permettant de valider les personnes ayant déjà les compétences après en avoir fait l'inventaire et vérifier leur valeur.

Intervention de la DTN

Intervention du DTN Patrice RODRIGUEZ sur la professionnalisation.

Règlement des concours régionaux

Le règlement des concours régionaux a été validé par la fédération et les comités régionaux et est applicable sur l'ensemble du territoire. Donc pas de changement pour 2023.

Catégorie vétérans et concours 55 ans et +

Il est demandé de laisser dans gestion concours la possibilité de gérer toutes les compétitions mêmes celles qui ne marquent pas de points, **notamment les concours 55 ans et +** pour permettre aux clubs de gérer leurs différentes compétitions. Il faut que Gestion Concours reste un outil le plus utile possible pour les clubs. Pas de problème pour accéder à cette demande, d'autant que les clubs sous couverts de leur CD ont pour mission d'organiser des compétitions officielles mais également de favoriser la pratique « loisir ». Pour mémoire tout concours, organisé par un club affilié, non inscrit au calendrier des compétitions des CD doit recevoir l'aval du président du CD et de son CODIR pour pouvoir avoir lieu. Il appartient au président du CD avant de donner son autorisation (ou pas) de vérifier s'il y a des compétitions officielles organisées le même jour. Les clubs organisant des concours non agréés s'exposent à des poursuites disciplinaires.

Le Conseil des Régions demande à la Fédération la privatisation de Gestion Concours et à terme d'en déposer le brevet (si possible ou un équivalent). Il est tout à fait inadmissible que des sociétés privées l'utilisent dans un but commercial. Réponse du Président : nous allons étudier cette problématique puisqu'à ce jour, « gestion concours » est en accès libre. L'agrément des « graphiqueurs » leur permettant d'avoir un statut reconnu par la FFPJP sera déterminant dans la restriction de l'accès à cet outil.

III. Sujets débats / Questions-réponses

Questions (Régions) / Réponses (Président de la FFPJP)

Pourquoi les membres extérieurs aux commissions fédérales ne sont-ils pas sollicités lors de ces réunions de ces commissions ?

Les membres des commissions doivent être invités. Un rappel sera fait aux responsables de commissions.

OCCITANIE

Question de M. Moïse MALONI, Président du CD32 (Gers) :

Communication Comité/Fédération : quand un mail est envoyé au siège de la Fédération, nous n'obtenons pas toujours de réponse. Et si la personne concernée est absente, nous n'avons pas de réponse avant son retour.

Nous attendons du siège de répondre dans les meilleurs délais possibles et une réponse doit être apportée à tous les mails. Des accusés de réception seront délivrés.

Question de M. Jean-Marie FABIE, Président du CD48 (Lozère)

Comment est-il possible qu'à moins de 3 mois des championnats départementaux jeunes on n'ait pas encore de certitudes sur l'organisation du championnat de France (nombre d'équipes, quotas par région). On est en plein bricolage.

Les informations ont été transmises aux organes déconcentrés. Nous nous étonnons que ces informations ne soient pas arrivées jusqu'aux intéressés.

Questions de M. Christian GRAMOND, Président du CD46 (Lot)

Calendrier trop chargé : le calendrier des championnats et des compétitions est de plus en plus resserré et ne laisse que peu de place aux organisations de concours nécessaires aux finances des clubs. Comptez-vous y remédier ?

Une révision de ce calendrier démentiel paraît indispensable, il faudrait :

Soit supprimer des championnats :

Soit faire jouer en alternance une année sur deux, certains championnats :

Le constat que vous faites est un constat partagé. Mais les modalités permettant un réaménagement du calendrier ne font pas consensus et sont à ce jour posent plus problèmes qu'autre chose. Il faut donc y réfléchir. Y-a-t-il une majorité favorable aux solutions proposées, surtout quand on sait qu'une partie des budgets des CD est adossée à des frais de participation à ces compétitions et dans certains CD cette ressource n'est pas négligeable. Nous vous rappelons que nous étions favorables à une évolution mais que nous n'avons pas été suivi sur ce dossier. Nous sommes prêts à interroger les licenciés et nos organes déconcentrés sur les évolutions possibles.

Un questionnaire sera envoyé pour avoir l'avis des organes déconcentrés, sachant que les championnats sont les compétitions qui fonctionnent très bien.

Question récurrente des éducateurs : serait-il possible de ne plus programmer le championnat départemental tripléte jeunes en même temps que le championnat promotion ?

A ce jour, les jeunes ne sont pas autorisés à participer aux championnats Pétanque et seuls les championnats « jeu provençal » sont ouverts aux juniors. Ce qui réduit le champ des possibles.

Si on étend l'interdiction aux championnats jeu provençal, on pourrait positionner les jeunes sur ces championnats en lieu et place de la pétanque plus fréquentée, semble-t-il ? Mais cette mesure serait paradoxale au moment où nous souhaitons le développement du jeu provençal.

Avant de prendre une décision, il serait intéressant de connaître le nombre de juniors qui ont participé aux championnats de jeu provençal.

Délégation des nationaux : il est de plus en plus difficile de trouver des délégués pour les concours nationaux. Quelle solution trouver ?

Nous ne savons pas, si ce n'est diminuer le nombre de nationaux, le nombre de bénévoles n'augmentant pas.

Ces concours Nationaux seraient couverts par des membres de la Fédération :

Les membres de la Fédération et de la commission des nationaux sont délégués en principe sur les intersupra et évènementiels, mais on s'aperçoit que le nombre de compétitions et les activités des 21 membres de la FFPJP ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins et nous sommes obligés de faire appel aux élus des CR voire des CD. Le nombre pléthorique de compétitions n'aide pas à résoudre cette problématique.

Envisager une rémunération pour ces délégués :

La question est à la charge de qui, de la FFPJP ? La réponse est non. De celles des organisateurs ? pourquoi pas mais il faudrait que notre fonctionnement évolue et qu'une partie, voire la totalité, des frais d'inscription servent à couvrir les frais imputés aux organisateurs. Ceci renvoie au travail que la commission des nationaux doit faire afin de proposer des solutions prenant en compte ces problématiques (voir CR du CODIR).

Questions de la commission compétitions du CR Occitanie CNC vétérans : nous retrouvons aux finales nationales des vétérans des clubs qui dominent outrageusement leurs championnats régionaux respectifs. En remplacement des finales nationales, ne serait-il pas opportun de créer un championnat national ?

Oui, mais il faudra plus de dates, plus d'équipes afin d'éviter les montées et descentes systématiques chaque année et des financements supplémentaires non négligeables.

CDC, CRC et CNC Féminin : la réglementation des remplacements en championnats des clubs féminin est assez vague et nécessitera des contrôles pointus.

Il est noté dans l'article 11.1 (feuille de match) : pour la 3ème phase, les titulaires de la 1ère phase ne pourront pas être titulaires une 2ème fois dans la même formation en tête-à-tête ou en doublette.

Pourquoi cette règle ? En effet, afin de contourner la réglementation, des remplacements « éclairs » risquent d'être effectués.

C'est un choix « tactique ».

Questions de M. Jean-Paul RIGAUD, Président du CD34 (Hérault) :

Qu'en est-il des formations pour le Jeu Provençal ?

Merci de reformuler la question et préciser la demande.

Chez les jeunes, plus de championnat départemental qui va au CDF car passage obligé par la région et passage à 64 équipes par catégorie au CDF.

Pour quelles raisons ces mesures ont-elles été prises ?

La participation des jeunes aux championnats départementaux est insuffisante dans de nombreux départements. Pour aller au championnat de France, il faut pouvoir jouer dans des conditions normales. Il n'y a rien de sportif d'aller à un championnat de France sans jouer.

Seniors masculins : passage de 256 équipes à 128, pourquoi ne pas avoir fait un passage à 192 équipes ? Pour les CD qui ont de 7.500 à 8.500 licences c'est assez difficile à expliquer.

Ce n'est pas le nombre de licenciés qui fait le nombre d'équipes au championnat de France. D'autre part, il était de plus en plus difficile d'avoir le championnat à 256 complet, si ce n'est en demandant aux comités départementaux les « plus riches » de prendre des places supplémentaires. Où est le critère sportif ?

GRAND EST

Qu'en est-il de la demande de simplification du formulaire de mutation ?

Il existe un formulaire sur le site de la F.F.P.J.P.

Le RAS, concernant les tryptiques, sera modifié (article 18).

Lors du dernier conseil national, les présidents des CR ont demandé au CODIR d'interdire le port du Jean lors des Nationaux dès 2023. Pourquoi cette règle n'est-elle pas appliquée dès cette année ?

Cette question sera étudiée dans le cadre de la réforme des nationaux.

Site internet de la Fédération : ce site mérite une réorganisation complète car trop flou. Est-ce que quelque chose est prévue ?

Oui, notre objectif est de le moderniser, notamment avec la future plateforme.

Résultats Nationaux : pourquoi les résultats des nationaux ne sont-ils pas enregistrés sur Geslico ?

Une nouvelle procédure pour un meilleur suivi va être mise en place très prochainement, afin de s'assurer que les résultats soient saisis dans Geslico.

Quotas des championnats de tir de précision ? Pourquoi n'y a-t-il pas junior masculin et junior féminin ?

A ce jour, 21 seniors masculins, 19 seniors féminines et 13 juniors.

Au regard du vivier potentiel junior féminin, nous avons choisi de ne faire qu'une catégorie.

NORMANDIE

Didier ROCHE (président du CD76)

CDF Jeunes : Revenir à un championnat à 128 équipes par catégorie

Nous avons déjà répondu à cette question précédemment.

Championnats des clubs jeunes : revenir à la possibilité de mettre des équipes de 2 clubs différents.

Nous sommes agréablement surpris par la nouvelle réglementation et les ententes de 5 clubs possibles. Nous n'allons donc pas revenir en arrière.

Luigi BALDACCHINO (vice-président du CD27).

Le sujet qui m'interpelle est le cout pour devenir arbitre où éducateur : 2 x 60 euros plus éventuellement 60 euros de brevet secouriste.

Nous avons déjà répondu à cette question précédemment.

Pays de la Loire :

Serait-il possible de savoir où en est le projet du nombre de voix accordées aux CR que l'on avait déterminé ensemble et que l'on avait présenté aux élus ?

Il a été pris en compte et fera partie des propositions étudiées par la commission sur la refonte des statuts des régions et de la F.F.P.J.P., en effet ces données électorales ne peuvent être décorréliées l'une de l'autre.

Pourquoi certains comités ont-ils le droit de faire le tronc commun après les formations et non l'inverse et ceci avec la bénédiction de William ROUX ?

La procédure des formations doit être la même pour tout le monde, quelle que soit les « bonnes » intentions qui ont amenées à cette pratique. Nous devons garantir l'équité pour tout le monde sur l'ensemble du territoire.

Concernant les CTFR, pourquoi apprend-t-on par la « bande » que certains sont réquisitionnés pour le championnat du Monde en Thaïlande alors que l'employeur n'est pas au courant ?

Pour une communication, il faut un émetteur et un récepteur et il est difficile d'engager un échange avec un récepteur qui ne répond pas à l'émetteur.

Il est normal qu'un employeur soit informé de l'emploi du temps du CTFR.

NOUVELLE AQUITAINE

Demande à la Fédération de fournir le calendrier des Nationaux fin septembre milieu octobre pour que les dates ne fassent pas doublon avec celles des régionaux.

Nous avons eu des problèmes en fixant la date au 16 octobre.

Demander aux Présidents de comités départementaux de régler le problème des concours d'entraînements ouvert à tous (non licenciés, cartes de membre) organisés par leurs Présidents de clubs.

C'est déjà le cas au travers du RAS qui impose à vos présidents de vous demander leur accord pour les concours non-inscrits au calendrier officiel afin que vous puissiez vérifier qu'ils ne font pas concurrence aux concours officiels. Peut-être faudra-t-il étendre cette mesure à la région puisque l'on s'aperçoit que les autorisations d'un département peuvent nuire au département voisin.

Les 12 Président(e)s de comités départementaux de la région Nouvelle Aquitaine et les élus du comité régional demandent un retour à 128 équipes par catégorie pour les championnats de France jeunes 2023. En effet, pour l'année 2022, sur 95 départements et avec 92 équipes seulement 37 départements ont participé aux France. Combien de départements vont être présents avec 64 équipes qualifiées par les régions.

Nous avons déjà répondu à cette question précédemment.

AURA

Calendrier 2024 : devant la complexité d'établir un calendrier, beaucoup de comité souhaitent avoir le calendrier fédéral fin juin au plus tard (dates des CDF, trophée des pépites, etc.)

Il sera communiqué au plus tard fin juin.

Il serait souhaitable que la Fédération réfléchisse sur le calendrier dans son ensemble, certains comités sont asphyxiés. Alors des week-ends libres pour organiser des manifestations.

Nous avons déjà répondu à cette question précédemment.

Ligne Hiérarchique de la F.F.P.J.P. : la ligne F.F.P.J.P., CR, CD, Clubs, s'applique-t-elle aussi pour la DTN ?

Oui.

ANS :

Il serait bien d'impliquer les Présidents de région, en coordination avec les CTFR, sur le qualificatif des actions pour émettre un avis.

La commission ANS prend l'avis des CTFR. Le président du comité régional sera informé des demandes.

Bilan de la fusion des régions : nous sommes dans la 7^e année post fusion des régions. Un bilan a-t-il été réalisé sur les avantages et inconvénients, bonnes et mauvaises pratiques, avec le recul. Cela peut certainement servir pour l'élaboration des futurs statuts des régions.

Bien entendu mais la règle de territoire basé sur les territoires administratifs reste de mise, un découpage des régions à l'instar des départements avec leurs secteurs pourquoi pas mais il faut éviter la dérive de l'autonomie de ces entités. Je rappelle au passage que les districts, secteurs ou zones ne sont pas des entités indépendantes du département et ne peuvent se prévaloir d'un statut associatif au regard de nos statuts. Nous connaissons la réalité de certain territoire souvent bien différente de celle présentée.

Dénomination des CR et CD sur les tenues des CDF (dos) dès 2024 : la F.F.P.J.P. compte-t-elle imposer une taille mini, maxi ou fixer certaines limites ?

Ce n'est pas prévu. L'idée est que l'inscription soit lisible, ceci sous la responsabilité des CD et des CR.

A terme, il faut se poser la question pour que les joueurs puissent utiliser leur tenue club sur les championnats de France, voir comment y parvenir : des raisons économiques, la présence de sponsors, le nombre de publicité sur ces tenues.... Les économies faites par les CD et CR pourraient être réorientées.

Quotas des championnats de France jeunes :

Le 12.10.2022 – Relevé de décision sur le CDF jeunes 2023 : championnat de France à 92 équipes sur les quotas 2022 avec une qualification uniquement par région.

Le 25.11.2022 : consultation des Présidents des CR individuellement – Changement dans la démarche et changement de quotas.

En 2022, le CR AURA a eu 14 places par catégorie (6 pour les CD et 8 pour le CR). Où sont passées les 6 places par catégorie manquantes ?

Pourquoi ce passage de 14 à 8 ? Sur quel critère ?

Lors du conseil national de septembre, Mireille NOEL a annoncé 14 places pour l'AURA. L'AURA demande le décompte par région.

A ce jour, pas de réponse à la plupart des questions posées.

Où en sommes-nous de la consultation de la commission jeune ?

Où en sommes-nous de la consultation du conseil des régions début 2023 ?

Où est la politique de développement dans tout cela ?

Pour rappel ou informations, nos CR/ETR et CD/ETD sont les entités au plus près de nos jeunes et éducateurs.

Nous avons déjà répondu à cette question précédemment.

CENTRE VAL DE LOIRE

Clubs de haut Niveau : communication de cette liste sauf Coupe de France en janvier car nos clubs concernés doivent déposer demande de subvention pour le 15 février (liste de haut niveau jointe) auprès de la Région CVDL.

C'est possible, à la demande.

Jeu Provençal : demande la confirmation de l'interdiction de parties au temps (2 heures) pour tous les championnats départementaux et régionaux - parties en 11 jusqu'en 1/4 joués. Après 13 points.

C'est le cas uniquement en CNC-JP, CRC-JP, CDC-JP et en coupe de France JP. C'est interdit en championnat de France et ses épreuves qualificatives.

ILE DE France

Demande le maintien des CDF jeunes à 92 équipes par catégorie.

Nous avons déjà répondu à cette question précédemment.

PACA

Nous avons interrogé en décembre et en janvier Laurent VAISSIERE pour savoir s'il était possible d'utiliser le classement d'une épreuve qualificative pour éviter les parties de barrage et surtout des arrangements entre équipes.

De faire dérouler une compétition uniquement en poule de 3 pour éviter un cadrage. Pour cette question, la réponse a été négative.

Pour la première question, nous n'avons pas eu de réponse et cela n'est pas précisé dans le règlement des CDF 2023.

Nous avons interrogé à nouveau Laurent VAISSIERE ce jour pour avoir une réponse DEFINITIVE de la FFPJP sur ce point.

Voir le règlement des CDF : uniquement pour les remplacements.

BRETAGNE

Il faut 4 équipes par catégorie pour organiser un CDC-J. Que fait-on si ce n'est pas possible ?

Ils peuvent se regrouper avec le département voisin.

Que pouvons-nous faire contre l' « évasion » des jeunes ?

Nous réfléchissons à mettre en place des indemnités de formation et nous envisageons que la mutation ne soit pas autorisée pour la catégorie minime.

Fin de la réunion : 17h15.

Le Secrétaire général adjoint de la F.F.P.J.P.

Laurent BOURLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel LE BOT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke.